

# LA LETTRE DES PARLEMENTAIRES POUR LA TAXE TOBIN

## *Appel de Washington*

<http://tobintaxcall.free.fr>

**Numéro 1**  
**MARS 2001**

---

Sommaire :

1. Edito : Le lancement de la Newsletter
2. Inde : Le Premier Ministre se prononce en faveur d'une taxe de type Tobin
3. Un Comité des Nations Unies demande la mise à l'étude de la taxe Tobin
4. En Belgique : Adoption d'une résolution demandant la mise en place d'une taxe de type Tobin
5. L'actualité de la taxe Tobin dans les Parlements
6. La taxe Tobin dans la Déclaration finale du Forum Parlementaire de Porto Alegre
7. Informations pratiques

---

### **1- Edito**

#### **Le lancement de la Newsletter**

525 parlementaires ont signé à ce jour l'Appel mondial de parlementaires pour la taxe Tobin que nous avons lancé le 11 avril 2000 à Washington avec les Congressmen Peter de Fazio et Paul Wellstone ainsi que celui des ONG ATTAC, War on Want, SOLIDAR, Tobin Tax Initiative USA et Halifax Initiative (Canada), alors que se tenaient les réunions de la Banque mondiale et du FMI et qu'était déposée la première résolution en faveur de la taxe Tobin au Congrès des Etats-Unis.

525 parlementaires, en Europe mais aussi en Afrique, en Amérique du Nord et du Sud, en Australie, qui sont le signe d'un soutien grandissant en faveur de l'instauration d'une taxe de type Tobin au sein des Parlements, sur tous les continents. Une telle taxe permettrait non seulement d'enrayer la spéculation et d'imposer des règles aux marchés financiers mais aussi de financer des programmes de lutte contre la pauvreté, d'accès à l'eau, aux vaccinations, à l'éducation et d'apporter un soutien au développement des pays du Sud. C'est pourquoi, nous voulons que cette question soit mise à l'ordre du jour des différents parlements nationaux mais aussi des Nations Unies, du FMI, du G7. Après le vote d'un rapport au Parlement canadien en faveur d'une taxe type Tobin en 1999, le lancement d'un "Front parlementaire pour la taxe Tobin" par 100 parlementaires brésiliens, les initiatives prises dans plusieurs Parlements en Europe tout au long de l'année 2000, la Déclaration des quelques 200 parlementaires qui se sont retrouvés à Porto Alegre dans le cadre du Forum Social Mondial en janvier 2001, cette campagne autour de l'Appel de Washington vise à donner un écho supplémentaire aux actions menées par des mouvements de citoyens dans de nombreux pays.

Aujourd'hui, nous lançons cette Newsletter mensuelle qui sera envoyée à l'ensemble des signataires de l'Appel, aux autres parlementaires avec lesquels nous pourrions entrer en contact ainsi qu'aux ONG qui sont intéressées par la création d'une telle taxe ou qui militent en sa faveur. Elle vous sera adressée le premier lundi de chaque mois. Elle a pour objectif d'informer des initiatives qui sont prises dans les parlements ou parfois au niveau gouvernemental sur cette question. N'hésitez pas à nous faire parvenir des informations sur les actions que vous pouvez entreprendre afin que nous puissions les répercuter.

Bien cordialement,

**Harlem DESIR**  
Député au Parlement  
européen

**Glyn FORD**  
Député au Parlement  
européen

**Yann GALUT**  
Député à l'Assemblée  
nationale en France

*N.B : Vous pouvez consulter la liste des signataires sur le site web de l'Appel où vous trouverez le texte en plusieurs langues sur <http://tobintaxcall.free.fr>*

## **2. Inde : le Premier Ministre se prononce en faveur d'une taxe de type Tobin**

Le premier ministre indien Atal Behari Vajpayee, au cours de son discours d'ouverture du Sommet 2001 pour un développement durable à l'initiative de l'Institut Tata de Recherche sur l'Energie se tenant à Delhi, a proposé l'imposition au niveau international, des flux de capitaux entre les pays développés ainsi que des mouvements de capitaux rapatriés à partir des pays en voie de développement. Cet argent pourrait alors être destiné à un Fonds International de Lutte contre la Pauvreté.

Selon lui, ce Fonds pourrait entre autres servir :

- à accélérer la liquidation des dettes extérieures des pays à faibles revenus, ainsi qu'à mettre en place des programmes de réduction de la pauvreté, visant plus particulièrement les pays qui ont perdu leurs moyens de subsistance du fait de crises économiques provoquées par l'inversion des mouvements de capitaux rapatriés dans les pays développés.
- à assister ces pays dans l'amélioration des compétences et à favoriser l'accès des pauvres aux moyens nécessaires pour être réellement compétitifs dans l'économie mondiale.
- le fonds pourrait également favoriser l'implantation de technologies qui sauvent des vies, l'augmentation de la production alimentaire, et la création d'énergies renouvelables dans les régions agricoles, utilisables dans les pays en voie de développement.

*Informations publiées grâce à Steve Tibbett et War on Want. [www.waronwant.org](http://www.waronwant.org)*

### **3. Un Comité des Nations Unies demande la mise à l'étude de la taxe Tobin**

Dans le cadre de la préparation de la conférence que les Nations Unies tiendront à la fin de l'année 2001 ou au début 2002 sur le financement du développement, le Comité préparatoire est invité à mettre à l'étude l'instauration d'une taxe de type Tobin. Le rapport du Secrétaire général des Nations Unies au Comité préparatoire propose parmi les mesures qui pourraient être prises l'instauration d'une taxe sur les transactions en devises.

Le Secrétaire général rappelle dans ce document que lors de sa vingt-quatrième session extraordinaire, qui portait sur le développement social à l'heure de la mondialisation, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé que *"l'on analyse de façon rigoureuse les avantages, les inconvénients et les autres aspects des propositions tendant à exploiter des sources nouvelles et originales de financement du développement social et des programmes d'élimination de la pauvreté, tant publiques que privées [voir résolution S-24/2 de l'Assemblée générale, annexe, par.142 g)]. Pour certaines des délégations coauteurs de ce paragraphe, les propositions en question devraient comprendre celle relative à la taxe sur les transactions en devises. De plus, les représentants de la société civile qui ont participé aux auditions relatives au financement du développement, tenues les 6 et 7 novembre 2000, ont accordé une large attention à la question de la mise en place de mécanismes de ce type (qui viseraient non seulement à lever des fonds publics mais aussi à atténuer certains des effets négatifs des fluctuations importantes et soudaines des entrées et sorties de capitaux)"*.

Le rapport du Secrétaire général conclut : *"La réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental devrait débattre des résultats de l'analyse rigoureuse des avantages, inconvénients et autres aspects des propositions tendant à exploiter des sources nouvelles et originales de financement du développement social et des programmes d'élimination de la pauvreté que le Secrétaire général doit commander, conformément à la demande que lui a faite l'Assemblée générale dans sa résolution S/24-2"*.

- Vous pouvez consulter le rapport dans son intégralité sur le site des Nations Unies à l'adresse suivante : [www.un.org/esa/ffd/index.html](http://www.un.org/esa/ffd/index.html)
- Nous tenons à votre disposition la note que l'intergroupe du Parlement européen a communiqué au Secrétaire général des Nations Unies.

#### **4 - En Belgique : Adoption d'une résolution demandant la mise en place d'une taxe de type Tobin**

La Chambre des Représentants et le Sénat de Belgique ont adopté respectivement le 9 novembre 2000 et le 7 décembre 2000 une résolution relative à la mise en place d'un prélèvement minimal sur les transactions spéculatives en devises. Elles demandent au Gouvernement :

1. De saisir l'occasion que lui offre la présidence belge de l'Union européenne (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2001) pour prendre des initiatives pour permettre un meilleur contrôle sur les mouvements financiers internationaux.
2. D'examiner les modalités de la mise en place d'un impôt sur les flux de capitaux internationaux pour prévenir les mouvements spéculatifs déstabilisateurs. Le produit de cet impôt pourrait être affecté en priorité au développement des pays pauvres.
3. De présenter, à l'occasion de l'AG du FMI, des propositions concrètes pour inciter les membres du FMI à garantir une plus grande transparence de leurs systèmes bancaires et financiers, et de renforcer leurs règles nationales de contrôle prudentiel.
4. De renforcer au maximum le rôle du FMI en temps de crise, plus spécialement en tant que « prêteur en dernière instance », en vue de prendre des mesures qui garantissent la défense équilibrée, par le FMI, des intérêts des pays créditeurs et des pays débiteurs, et en vue d'associer le secteur privé à la prévention et à la gestion des crises financières ainsi qu'à la prise de responsabilités dans le cadre de celles-ci.

5 – En Bref... la taxe Tobin dans les Parlements

##### **Au Canada**

Au Parlement canadien, un rapport a été adopté à une large majorité des deux tiers en faveur de la taxe Tobin en mars 1999. La délégation canadienne a fait adopter au sommet social de l'ONU en juin 2000 à Genève un amendement demandant la mise à l'étude de la taxe Tobin.

##### **En Finlande**

Le Gouvernement finlandais a pris position officiellement pour la taxe Tobin. Erkki TUOMIOJA, Ministre des Affaires étrangères est venu confirmer le soutien du gouvernement Finlandais en faveur de la taxe Tobin devant l'intergroupe du Parlement européen le 28 juin 2000.

##### **Au Parlement européen**

Au Parlement européen, l'intergroupe "Taxation du capital, fiscalité, mondialisation" a été à l'initiative d'un débat en janvier 2000 qui a débouché sur une proposition de résolution demandant que la Commission remette dans les six mois un rapport sur l'intérêt et la faisabilité de la taxe Tobin, que soit saisi le FMI, le secrétariat du G7 et que soient examinées les sanctions à prendre contre les Etats qui encouragent l'évasion fiscale ou les paradis fiscaux. La résolution qui a reçu le soutien de plus de 220 députés européens, n'a été battue que de 6 voix. Une nouvelle résolution doit être déposée lors de la présidence belge au second semestre 2001. Le 28 juin 2000 à Bruxelles se sont tenues les Premières rencontres interparlementaires sur la taxe Tobin avec des députés nationaux du Canada et de 7 pays européens, ainsi que le ministre des affaires étrangères de la Finlande, des députés européens de 13 pays et des économistes et des ONG venus d'Europe, des USA, du Canada et de Tunisie.

### **Au Royaume Uni**

Suite à la campagne menée par War on Want, un débat s'est tenu à la Chambre des Communes à l'initiative de Harry Barnes et de 101 députés du Labour, des Démocrates-libéraux et quelques conservateurs pour demander l'instauration de la taxe Tobin. En Irlande du Nord, lors de sa 30ème Conférence annuelle en novembre 2000, le SDLP (parti socialiste irlandais) a adopté à l'unanimité une motion incluant dans son programme politique l'instauration d'une taxe de type Tobin.

### **Au Brésil**

Un Front de 100 parlementaires pour la taxe Tobin s'est constitué et le Président Cardoso a plaidé pour la taxe Tobin lors du "sommet des réformateurs" en présence de Bill Clinton, Tony Blair et Lionel Jospin à Florence en novembre 1999.

### **Aux Etats-Unis**

Le 11 avril 2000, une résolution a été déposée au Congrès des Etats-Unis par le Représentant Peter DeFazio et le Sénateur Paul Wellstone. C'est à cette occasion qu'a été lancé l'Appel mondial de parlementaires.

### **France**

A l'initiative de ATTAC à l'Assemblée nationale, un amendement pour l'instauration de la taxe Tobin est systématiquement déposé à chaque loi de Finances avec en 2000 plus de 120 députés signataires. Il en est de même au Sénat, chaque année.

En mai 2000, la Délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée a adopté une résolution « demandant à la présidence française de l'Union européenne d'examiner et de proposer l'institution d'une taxe spécifique sur les opérations de changes, afin de lutter contre les mouvements de capitaux spéculatifs ». En juin 2000 : Deux députés ont conclu leur rapport sur la régulation des flux financiers en proposant « d'essayer » la taxe Tobin.

### **Assemblée paritaire ACP-UE**

L'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE qui rassemble des parlementaires des 15 pays de l'Union européenne et de plus de 70 pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique a pris position en faveur de l'instauration d'une taxe de type Tobin lors de sa réunion plénière à Bruxelles en octobre 2000 à l'occasion du vote du "*rapport général sur le partenariat ACP-UE et les défis de la mondialisation*".

### **Italie**

Une résolution demandant l'instauration de la taxe Tobin a été présentée tant à la Chambre des députés qu'au Sénat.

### **Espagne**

En Juin 2000 et en octobre 2000, des propositions de loi demandant au Gouvernement une Commission d'étude sur la mise en œuvre d'une taxe sur les mouvements spéculatifs de type Tobin ont été déposées à la fois au Congrès des Députés par Joan Saura et au Sénat par José Cabrero.

## **6. Déclaration finale du Forum Parlementaire de Porto Alegre**

A l'occasion du 1er Forum Social Mondial qui s'est tenu les 27 et 28 janvier 2001 à Porto Alegre, plus de 200 députés et sénateurs, venant de 23 pays, essentiellement d'Amérique Latine et d'Europe, mais aussi d'Afrique du Sud, de Russie, de Nouvelle Zélande se sont retrouvés pour un Forum parlementaire mondial. Dans sa Déclaration le Forum a notamment décidé d'apporter son soutien à la campagne en faveur de l'instauration d'une taxe de type Tobin. Celle-ci sera une des priorités du réseau parlementaire qu'il a été décidé de créer.

Si vous souhaitez prendre part à ce réseau et apporter votre contribution sur l'un des sujets retenus (dette, OMC, taxe Tobin...), d'ici au prochain forum parlementaire qui devrait se tenir en janvier 2002 à Porto Alegre, vous pouvez signer cette Déclaration.

*Pour trouver le texte intégral de cette déclaration et pour plus de renseignements sur le Forum Social Mondial, vous pouvez consulter le site web à l'adresse suivante :*  
[www.forumparlamentarmundial.rs.gov.br](http://www.forumparlamentarmundial.rs.gov.br)

## **7. Informations pratiques**

- Si vous n'êtes pas encore signataires de l'Appel des parlementaires de Washington pour la taxe Tobin et que vous souhaitez le devenir, merci de nous le faire savoir soit :

. en le signant directement par e-mail : [tobintaxcall@free.fr](mailto:tobintaxcall@free.fr)

. en nous envoyant un fax à l'un des numéros suivants :

00 32 2 284 98 53 (Harlem DESIR)

00 32 2 284 95 18 (Glyn FORD)

00 33 1 40 63 89 55 (Yann GALUT)

- Si vous souhaitez que nous adressions cette newsletter mensuelle à un ou plusieurs autres parlementaires ou associations et ONG intéressés (même coordonnées que ci-dessus),

- Si vous souhaitez davantage d'informations ou que vous avez des remarques, des critiques, des suggestions ou des informations à nous communiquer pour les prochains numéros, vous pouvez nous joindre aux adresses suivantes :

Harlem DESIR  
[hdesir@europarl.eu.int](mailto:hdesir@europarl.eu.int)  
<http://www.harlemdesir.com>

Glyn FORD  
[gford@europarl.eu.int](mailto:gford@europarl.eu.int)  
<http://www.glynford.com>

Yann GALUT  
[ygalut@assemblee-nationale.fr](mailto:ygalut@assemblee-nationale.fr)  
<http://www.y-galut-depute.com>